



## URGENT visite conformité 9 ans après

Par **maman1992**, le **16/11/2015** à **14:29**

Bonjour à tous

J ai fais réaliser une extension de mon garage en 2006 avec un permis de construire accepté;  
Le permis stipulait une extension du garage avec buanderie et garage a vélo or, j en ai fais une habitation

Évidemment je n ai pas proceder à une déclaration de fin de travaux;

Cela fait donc plus de 9 ans

Aujourd hui je reçois par recommandé des agents de l urbanisme de ma mairie une demande de visite de contrôle des lieux dans 3 jours

Est ce qu il n y a pas prescription concernant cette visite?

Dois je faire trainer ce rendez vous jusque au 10 ans de prescription car cette construction n est pas conforme au PC d origine?

Et si ils ont ce droit que peuvent ils me faire?

Par **morobar**, le **16/11/2015** à **16:16**

Bonjour,

[citation]Évidemment je n ai pas proceder à une déclaration de fin de travaux; [/citation]

C'est cette DACT qui fait courir les délais de prescription.

En outre votre affaire va s'articuler avec la réforme d'octobre 2007

[citation]Et si ils ont ce droit que peuvent ils me faire?[/citation]

Demande de permis modificatif ou démolition.